



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Stéphane DEXPERTS
UTMA-SD/IC-LET210120

Tél : 05 59 80 87 98

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 29 janvier 2021

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial par une canalisation sous une passerelle au-dessus du gave de Pau sur les communes de Jurançon et de Billère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,
La cheffe du service Eau

Juliette FRIEDLING

Monsieur le Directeur
ENEDIS
39, avenue du 8 Mai 1945
64100 Bayonne

À l'attention de Mme Charlotte Hebrard